

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 18 janvier 2013
(convocation du 7 janvier 2013)

Aujourd'hui Vendredi Dix-Huit Janvier Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TURON Jean-Pierre, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SOLARI Joël, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 12h30
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
M. DUPRAT Christophe à M. BOBET Patrick à partir de 12h30
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
M. GAUTE Jean-Michel à M. JUNCA Bernard
M. LABARDIN Michel à M. BOBET Patrick jusqu'à 10h30
M. LAMAISON Serge à M. LABISTE Bernard à partir de 11h10 et jusqu'à 12h15
M. PUJOL Patrick à M. POIGNONEC Michel à partir de 12h00
M. SAINTE MARIE Michel à M. BAUDRY Claude jusqu'à 9h55 et à partir de 11h
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle
Mme LACUEY Conchita à Mme CARTRON Françoise
M. ASSERAY Bruno à M. CHAUSSET Gérard
Mme BALLOT Chantal à M. GUICHOUX Jacques
Mme CAZALET Anne-Marie à M. GELLE Thierry
M. CAZENAVE Charles à M. GAÜZERE Jean-Marc jusqu'à 10h05
M. CHARRIER Alain à Mme EWANS Marie-Christine jusqu'à 10h10
Mme COLLET Brigitte à Mme DESSERTINE Laurence
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme FOURCADE Paulette à partir de 12h

M. DAVID Yohan à M. ROBERT Fabien à partir de 9h50
Mme DELATTRE Nathalie à M. BONNIN Jean-Jacques à partir de 11 h45
M. DELAUX Stéphan à M. DAVID Jean-Louis jusqu'à 10h20
Mme DESSERTINE Laurence à Mme PIAZZA Arielle à partir de 11h45
M. DUCASSOU Dominique à M. DELAUX Stéphan à partir de 12h30
M. EGRON Jean-François à Mme LIMOUZIN Michèle à partir de 12h
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. FLORIAN Nicolas à partir de 11h55
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. JOUBERT Jacques
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément à partir de 12h10
Mme LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic
M. LOTHAIRE Pierre à M. BRON Jean-Charles
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme PARCELIER Muriel à Mme BREZILLON Anne jusqu'à 10h20
M. ROBERT Fabien à Mme LIRE Marie-Françoise à partir de 12h15
Mme SAINT-ORICE Nicole à M. BRUGERE Nicolas
M. SIBE Maxime à M. QUANCARD Denis
M. SOLARI Joël à M. RAYNAL Franck jusqu'à 11h45
Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne

LA SEANCE EST OUVERTE

**Marchés Publics - Réseau tramway 2013/14 - Marché de travaux
d'infrastructures - ligne A Mérignac - Franchissement de la rocade au niveau de
l'échangeur n°9 (Magudas) (OA 305) N°11350U - Avenant N°1**

Monsieur CHAUSSET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Contexte de l'avenant

Dans le cadre de la construction de la 3ème phase du tramway, notre établissement public a notifié le 23 novembre 2011, suite à un appel d'offres, le marché de travaux pour la réalisation d'un ouvrage d'art de franchissement de la rocade à Mérignac dans le cadre de l'extension de la ligne A du tramway en direction de Magudas, dit OA305, à la société SNCG pour un montant de 1 653 912,13 €HT, soit 1 978 078,91 €T.T.C., sous le N°11350U.

La communauté urbaine a demandé plusieurs prestations complémentaires non prévues au marché initial.

Ces prestations sont les suivantes : l'augmentation de la surface des perrés à réaliser, la réalisation d'un escalier de service pour accès aux culées de l'ouvrage projeté et de l'ouvrage existant le long des culées, la réalisation d'un garde-corps de service sur un muret technique, et la modification du complexe d'étanchéité prévue au CCTP.

Elles font suite à des demandes de la Direction Interdépartementale des Routes Atlantique (DIRA) et du service Ouvrage d'Art (SOA) de la CUB.

Il y a lieu de contractualiser ces modifications qui ont nécessité une prolongation du délai global d'exécution des travaux, l'établissement de prix nouveaux, et de nouvelles prescriptions techniques, dans le cadre d'un avenant.

Motivation de l'avenant

Cet avenant a pour objet

- d'intégrer les conséquences des modifications de programme arrêtées par la CUB ;

- de définir la prolongation du délai global d'exécution des travaux et ses conséquences ;
- de déterminer et régler l'ensemble des coûts et des frais induits par ces modifications, dont notamment le prix des travaux supplémentaires qui ont pu être demandés suite à ces modifications ;
- de fixer les nouvelles prescriptions techniques concernant notamment la réalisation du complexe d'étanchéité du tablier, ainsi que de prévoir les garanties y afférent.

- Prolongation de la durée globale du marché suite aux modifications de programme :

Le marché prévoit que la durée globale maximale est fixée à 10 mois à compter de la date de l'ordre de service de lancement de la période de préparation, et comprend :

- la période de préparation fixée à 3 mois (dérogation à l'article 28.1 du CCAG Travaux). Cette durée ne peut pas être inférieure.
- la durée globale maximale de réalisation des travaux de 8 mois qui inclut le repli des installations et de remise en état des emprises. Cette durée inclut également une prestation de déviation des réseaux de l'A 630 qui démarre avec un OS spécifique 1 mois avant la fin de la période de préparation.

Par courrier en date du 11 septembre 2012 (joint en annexe n°1), le Titulaire a sollicité le maître d'œuvre afin d'obtenir une prolongation du délai global d'exécution des travaux de 6 semaines afin de reporter la date d'achèvement des travaux du 15/10/2012 au 23/11/2012. Cette demande était motivée par des modifications de programme du fait de la CUB.

Par courrier en date du 13 septembre 2012 et après analyse de la demande de SNGC, le groupement de maîtrise d'œuvre TYSIA a présenté à la CUB une demande de prolongation du délai global d'exécution des travaux de 9 semaines afin de reporter la date d'achèvement des travaux du 15/10/2012 au 15/12/2012. Cette demande est justifiée par l'intégration d'un certain nombre de demandes de modifications de programme.

Par Ordre de Service n°4 en date du 01/10/2012 référencé OS/159/BB, la CUB a validé la demande de prolongation du délai global d'exécution des travaux.

Le délai global d'exécution des travaux est prolongé de 9 semaines (deux mois) avec une date prévisionnelle d'achèvement de travaux fixée au 15/12/2012.

Compte tenu de ce qui vient d'être exposé, les parties conviendront qu'il ne sera pas fait application de la pénalité de l'article 4.3.1 du CCAP à laquelle s'exposait le Titulaire du marché du fait du non-respect de la date initiale de fin de travaux fixée au 15/10/2012.

En contrepartie, il sera convenu que le nouveau montant total du marché comprend tous les frais, quelle que soit leur nature, y compris les frais improductifs (frais fixes de chantier et frais généraux) pouvant être induits par l'allongement de 9 semaines du délai global d'exécution des travaux.

- Prix nouveaux :

Les nouvelles prescriptions techniques demandées par la CUB ont nécessité la création de prix nouveaux provisoires notifiés par ordre de service, en application des dispositions de l'article 14 du C.C.A.G.-Travaux. Ces prix nouveaux provisoires énumérés ci-après et qui ont été notifiés par ordre de Service deviennent dans le cadre de l'avenant des prix définitifs.

OS n°3 en date du 24/09/2012 référencé OS/157/BB :

- PN n°7-29 : Plus-value au prix 7.9 pour galvanisation des cornières métalliques – 2 500 € HT (prix forfaitaire).
- PN n°8-13 : Signalisation du chantier sur l'avenue de Magudas -11 799 € HT (prix forfaitaire).
- PN n°9-08 : Raccordement d'un second câble haute tension dans le terre-plein central – 3 502,07 € HT (prix forfaitaire).
- PN n°9-09 : Fourniture et pose d'un mât caméra de 14m dans l'accotement ouest – 10 250,93 € HT (prix forfaitaire).

OS n°5 en date du 03/12/2012 référencé OS/159/BB (cf. annexe n°4):

- PN n°4-11 : Réalisation et réglage d'un escalier d'accès à chaque culée –
PU : 14 226,00 € HT x (Q=2) soit : 28 452 € HT au total
- PN n°8-14 : Garde-corps type VM7 sur muret de protection des armoires – PU : 375,20 /
ML x Q=13 soit 4 877,60 € HT au total.
- PN n°8-15 : Réalisation de GBA définitives avec raccordement sur piles d'ouvrages – PU :
280,48 € HT / ML x (Q =69,5) soit 19 493,36 € HT autotal.

Le montant total des prix nouveaux s'élève à 80 874,96 € HT, soit 96 726,45 € TTC.

- Nouvelles prescriptions techniques :

Suite à la demande du service Ouvrage d'Art de la Communauté urbaine de Bordeaux, le complexe d'étanchéité du tablier de l'OA305 visé par les stipulations de l'article J.4.1 du CCTP est remplacé par la réalisation d'une chape d'étanchéité en complexe de type feuille préfabriquée EXCELPONT GC conformément à l'article 7.3.1 du fascicule 67 titre 1 du CCTG avec une contre chape de protection en BBTM.

Les spécifications du complexe EXCELPONT GC qui consiste en une étanchéité d'ouvrage à feuille préfabriquée à base de bitume modifié soudé à chaud sont détaillées dans la fiche d'agrément produit AG-0036 D.

Les points suivants sont précisés :

- les stipulations de l'article 4.3 du CCTP relatives à la garantie particulière d'étanchéité de l'ouvrage demeurent pleinement applicables suite à la modification du complexe d'étanchéité du tablier ;

- ce nouveau complexe d'étanchéité ne donne lieu à aucune rémunération supplémentaire, ni à moins-value, de quelle que nature qu'elle soit (rémunération des travaux de mis en œuvre, fourniture, le cas échéant, de nouvelles attestations d'assurance en garantie particulière d'étanchéité pour couvrir les risques associés à la définition d'un nouveau complexe ...).

Synthèse :

Incidence financière de l'avenant n°1

Le montant de l'avenant n°1 est estimé à 80 874,96 € H.T.

Le montant global du marché est ainsi porté à 1 734 787,09 € H.T., soit 2 074 805,36 € TTC, représentant un pourcentage d'augmentation de 4,89% par rapport au montant initial du marché.

Il apparaît dès lors nécessaire d'autoriser Monsieur le président à signer l'avenant n°1 à intervenir.

Le financement de ces prestations est à imputer au budget Annexe Transports de l'exercice 2013 et suivants, chapitre 23 - Article 23800102 – CRB KD00 – Programme TW30.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code des marchés publics, et notamment son article 20,

VU le projet d'avenant mis à disposition des élus communautaires en application des articles L.2121-12 et L.2121-13 du CGCT,

VU le marché n°11350U,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QU'il convient d'autoriser la signature de l'avenant n°1 au marché n°11350U afin d'acter les modifications contractuelles suivantes : prolongation de la durée globale du marché suite aux modifications de programme, prix nouveaux provisoires devenant prix définitifs, nouvelles prescriptions techniques,

DECIDE

Article 1 : Les termes du projet d'avenant n°1 précité relatif au marché n°11350U, ayant pour objet la réalisation d'un ouvrage d'art de franchissement de la rocade à Mérignac dans le cadre de l'extension de la ligne A du tramway en direction de Magudas, dit OA305 sont approuvés.

Article 2 : Monsieur le Président est autorisé à signer l'avenant n°1 précité relatif au marché n°11350U, ayant pour objet la réalisation d'un ouvrage d'art de franchissement de la rocade à Mérignac dans le cadre de l'extension de la ligne A du tramway en direction de Magudas, dit OA305.

Article 3 : La dépense résultant du présent marché sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au budget annexe Transports de l'exercice 2013 et suivants, chapitre 23 – article 2380102 – CRB KD00 – Programme TW30.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 18 janvier 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

| |
|---|
| <p>REÇU EN PRÉFECTURE LE 1 FÉVRIER 2013</p> <p>PUBLIÉ LE : 1 FÉVRIER 2013</p> |
|---|

M. GÉRARD CHAUSSET